

# Le droit d'accès aux soins des personnes sourdes en France

Ce travail de recherche est axé essentiellement sur l'accès aux soins des personnes sourdes profondes pratiquant la langue des signes française et qui rencontrent de réelles difficultés pour accéder au système de santé français.

Il dresse un état des lieux de l'accès aux soins des sourds en France et s'efforce d'expliquer à la fois pourquoi et comment, de nos jours, ces personnes recourent au système de soins français et de quelle manière le droit français et international en vigueur encadre et garantit cet accès. En l'occurrence, l'analyse montre que si la législation française a certes modernisé et renforcé, entre autres, l'accès aux soins de ce public, il n'en subsiste pas moins un décalage sensible entre ce que le droit prévoit en théorie et ce qui tend à prévaloir dans la pratique. Ce constat sera illustré à travers deux exemples : le suivi pré et post-partum des mères sourdes d'une part, et l'accès aux soins dans l'actuelle situation de crise sanitaire liée à l'épidémie de coronavirus, d'autre part.

L'ouvrage propose des solutions pour garantir effectivement cet accès. L'une d'elles serait l'inscription de la langue des signes dans la Constitution française, solution qui revient actuellement à l'ordre du jour, dans le cadre notamment de questions posées au gouvernement.

*Julie Lenoble-Martin, juriste sourde, diplômée en Master 2 de droit sanitaire et social à l'Université Paris II-Panthéon-Assas est membre du conseil d'administration de l'association « Agir pour les seniors sourds dépendants de France ».*

ISBN : 978-2-343-23713-8  
22,50 €



L'Harmattan

Le droit d'accès aux soins  
des personnes sourdes en France

Julie Lenoble-Martin

Julie Lenoble-Martin

# Le droit d'accès aux soins des personnes sourdes en France

Préface du professeur Michel Borgetto